



Communiqué

## **PARRAINAGE DE SANS-PAPIERS SINISTRÉS DES 17 ET 19 RUE JULES VALLES A SAINT-OUEN**

**Le Dal Saint-Ouen invite à s'associer au parrainage, par des élus de la Ville de Saint-Ouen, de six personnes sans papiers hébergées à l'hôtel depuis plus d'un an et demi, suite à l'incendie meurtrier de leur immeuble.**

Le 25 janvier 2010, une jeune femme, Aminata, et son enfant de 4 ans, Ismaël, ont péri dans l'incendie de leur appartement des 17 et 19 rue Jules Vallès à Saint-Ouen. L'incendie a rendu inhabitables onze appartements, et les familles avec enfants ont été hébergées à l'hôtel. Parmi ces ménages, six personnes étaient sans papiers. En juillet 2010, malgré les risques que cela représente, elles ont accepté de donner leur nom à l'État qui l'exigeait pour étudier le relogement de l'ensemble des sinistrés à l'hôtel ; et elles ont demandé le soutien de la ville de Saint-Ouen face aux risques d'expulsion que comporte cette décision. Résidant depuis parfois dix ans en France, elles se sont aussi rapprochées de la Coordination 93 de lutte pour les Sans Papiers et du Réseau Éducation sans frontières pour parfaire leurs demandes de régularisation.

Le sous-préfet s'était engagé à réexaminer la régularisation administrative des Sans Papiers en tenant compte du drame qu'ils avaient vécu. Une nouvelle table ronde associant État, ville et habitants des 17 et 19 rue Jules Vallès, prévue le 31 août 2010, a été repoussée par le sous-préfet qui n'a toujours pas proposé de nouveaux rendez-vous. Nous condamnons vivement l'attitude des représentants de l'État qui ne tiennent pas parole et qui laissent vivre les sinistrés dans des conditions indignes : les familles sont toujours à l'hôtel, les enfants sont toujours hébergés loin de leur école, aucun relogement n'a été mis en place, il n'y a pas de réponse quant à l'examen des demandes de régularisation administrative de certains, l'immeuble est toujours sordide et dans les mains d'un marchand de sommeil, les travaux ne sont pas engagés.

Seul motif de satisfaction, accusé de négligence et d'abus dans la gestion de l'immeuble, le représentant de la société propriétaire des immeubles, Antoine Brun, a été condamné le 31 mars 2010 à un an de prison avec sursis, 20 000 euros d'amende, et à verser 1 500 euros de dommages et intérêts aux familles qui se sont portées parties civiles. Pourtant, les pouvoirs publics n'ont pas mis en œuvre tous les moyens permettant de faire cesser les pratiques de ce marchand de sommeil, dénoncées par les habitants eux-mêmes depuis 2005 et par le Dal dès 2008 !

Les habitants, le Dal mais aussi de nombreux habitants signataires de la pétition initiée par les parents d'élèves et les enseignants exigent de l'État et de la ville de Saint-Ouen de mettre tout en œuvre pour :

- le relogement immédiat, décent et pérenne dans le parc social des personnes hébergées à l'hôtel ;
- le réexamen promis par l'État des situations administratives des habitants dépourvus de titre de séjour, en prenant en compte le drame qu'ils ont vécu ;
- le relogement des habitants, et en priorité celui des familles en situation de sur-occupation locative, toujours dans les lieux, par l'État, la ville, et le bailleur qui rachètera le lieu ;
- l'expropriation de ces immeubles et leur transformation en logements sociaux annoncées par la ville de Saint-Ouen avec l'appui de l'État.

**Saluant l'initiative des élus de la ville, nous invitons à s'associer à la cérémonie de parrainage des personnes sinistrées, sans papiers, hébergées à l'hôtel, qui se tiendra :**

**Mardi 12 juillet 2011 – 11 heures – Mairie de Saint-Ouen (93)**

DAL Saint-Ouen – Tél : 06 65 97 10 24 - dalsaintouen@altern.org  
www.droitaulogement.org